



CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ CONTRE EBOLA EN ASSOCIATION AVEC L'UNION AFRICAINE  
**vous pouvez sauver des vies !**  
 Envoyez un SMS avec le mot « don » au 7979 et votre donation sera prise en compte.  
 Coût : 100 FCFA. Montant reversé en intégralité à l'Union Africaine.

**N°785**

du 17  
**FEVRIER**  
 2015



**L'UNION**

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

**P.6** 2<sup>de</sup> Rencontre Tripartite entre la CEDEAO, l'UEMOA et le Groupe de la Banque Mondiale

**Sécurité  
 alimentaire,  
 Ebola et  
 Transport  
 aérien au menu**

**P.3** Lancement du Projet de développement rural de la plaine de Djağblé

# 8 villages vont être désenclavés et valorisés

*\* Il s'agit d'un projet intégré qui va produire un impact significatif sur les conditions de vie de 17.000 habitants*

**P.4** Présidentielle 2015  
**UNIR à nouveau au grand complet à la CENI**

**P.6** En prélude à l'accord sur le futur régime climatique  
**Le délai de mars 2015 fixé aux contributions du Togo**



Le Premier ministre pose la première pierre lançant le démarrage du projet

**P.3** Révision des listes électorales dans la zone 2 / Rapport d'observation de la CNSC  
**Dans plus de 97% des CRV suivis, les CLC ont refusé l'enrôlement des jeunes dont la majorité électorale est douteuse**

**P.5** Mouvement sportif  
**Vers une effectivité du Fonds national pour le développement du sport au Togo**

REPÈRES

Les jeunes pour transformer le futur

«Le pouvoir de 1,8 milliards d'Adolescents et de jeunes et la transformation du futur», c'est le thème qui a été retenu lors du lancement du forum sur les consultations nationales pour l'intégration du Programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement (Pa/Cipd) le jeudi 12 février à Lomé.

Le Cipd est une résolution de la conférence du Caire en 1994 qui a montré ses forces et faiblesses. Le Togo s'est conformé aux revues quinquennales du Pa/cipd +20 et a soumis son rapport final à la Commission économique africaine (Cea) en décembre 2012. Ce forum lance les consultations nationales sur la poursuite du programme d'action de la Cipd et sa prise en compte dans l'Agenda de développement post-2015. Concernant le rapport de l'Unfpa sur l'état de la population mondiale en 2014, il est exclusivement consacré aux adolescents et aux jeunes. «Comme en 2014, divers rencontres seront organisées tout le long de ce processus de consultations aux niveaux national, régional et mondial dont l'aboutissement sera le sommet des Objectifs de développement durable qui seront adoptés cette année pour la période 2015-2030», a déclaré le représentant résidant de l'Unfpa au Togo, Dr Justin Koffi.

Lutte contre le mariage précoce des filles

Le Réseau des organisations de lutte contre la maltraitance, les abus et exploitation sexuelle des enfants (Romaese) et le Réseau de lutte contre la traite des enfants au togo (Relutet) s'engagent contre les mariages forcés et précoces à travers des actions directes, des études et des sensibilisations.

A travers un atelier de validation, ces deux organisations de la société civile ont adopté un plaidoyer pour l'accès à la justice aux enfants victimes de mariage précoce et forcé ce mercredi 11 février à Lomé. Selon le Fonds mondial à la population, Unfpa, une fille sur trois est donnée en mariage avant l'âge de 18 ans, 14 millions de filles de moins de 18 ans sont mariées chaque année, 39 000 filles de moins de 18 ans se marient chaque jour. Alors que les textes internationaux et nationaux existent pour protéger les enfants des pratiques traditionnelles comme le mariage précoce et forcé. Le Togo a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant (Cde) et la Charte africaine des droits et biens êtres de l'enfant (Cadbe). Sur le plan national, la loi N°2007-005 du 10 janvier 2007 sur la santé de la reproduction établit qu'aucune femme, pour des raisons liées à la sexualité et à la reproduction, ne doit être soumise à des mariages forcés et/Précoces. Cet atelier de renforcement des capacités des acteurs de protection des enfants contre le mariage précoce ou forcé vont outiller les participants sur les généralités en matière des droits des enfants et autres. Rappelons que cet atelier est organisé en partenariat avec le Fonds canadien d'initiatives locales (Fcil).

Meieux gérer les pesticides

Le Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest-projet Togo (Ppaao-Togo) a réuni les acteurs du monde agricole ce mercredi 4 février à Lomé. Le Ppaao-Togo est un programme qui a pour mission de développer et de diffuser les technologies pour l'améliorer la productivité agricole par l'intensification durable des systèmes de production afin de contribuer à la croissance agricole de 6%.

Ce programme comprend 4 composantes qui sont : la création des conditions propices à la coopération régionale en matière de développement et de diffusion de technologie, le développement d'un centre national de spécialisation, le financement à la demande du développement et de l'adoption des technologies, la coordination, la gestion, le suivi et l'évaluation du projet. Ainsi, c'est dans le cadre de la mise en œuvre de la sous composante harmonisation des textes nationaux avec la réglementation communautaire que le Ppaao-Togo a initié cet atelier de validation avec la Direction de la protection des végétaux dans l'application de la réglementation communautaire de la Cedeao sur les pesticides. Car, les pesticides étant dangereux, il est nécessaire et indispensable qu'une gestion rationnelle soit faite sur tous les maillons de la filière afin de garantir la sécurité des utilisateurs. « Sur le terrain, il y a des lacunes concernant l'utilisation des pesticides, car les producteurs ne respectent pas les modes d'emploi ou prescriptions », M. Yawo Gogovor. A travers cet atelier, le document de politique nationale de gestion des pesticides sera expliqué aux participants.

L'engagement des Nations unies

Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des Affaires politiques a achevé sa visite de quelques heures au Togo. Durant son séjour, M. Feltman a rencontré l'ensemble des acteurs de la vie socio politique du pays. «Ma visite aujourd'hui, rentre dans le contexte et l'engagement continu de l'ONU avec le gouvernement et le peuple du Togo. Je voudrais mentionner que le SG des Nations Unies est personnellement engagé à voir ce partenariat avec le Togo aller de l'avant. Nous avons rencontré les autorités, nous avons discuté avec les partis politiques et la société civile. » a-t-il déclaré.

Parlant du processus dans lequel le pays est engagé, notamment les prochaines élections présidentielles, M. Feltman a assuré de l'engagement des Nations Unies à accompagner le Togo dans ce processus : «Le Togo a demandé l'assistance des Nations Unies pour les élections et donc c'est important pour moi d'écouter le Président de la République et d'avoir son analyse de notre coopération dans ce domaine » a-t-il indiqué à sa sortie d'audience. «Nous l'accompagnerons et n'avons aucun doute que les togolais et le gouvernement pourront arriver à organiser des élections pacifiques, consensuelles et transparentes».

Festival

Le FESDOB du 4 au 7 novembre à Blitta

La Direction Technique du festival de film documentaire de Blitta a annoncé que la cinquième édition de FESDOB - Festival International du Film Documentaire de Blitta se tiendra du 04 au 07 novembre 2015.

Le Festival du Film Documentaire de Blitta inclut dans son programme, la formation des jeunes à la

production de films de qualité, des projections de films en compétition et grand public, la remise des prix aux lauréats, des conférences débat, des animations culturelles etc.

La cinquième édition du festival a pour thème "Le film documentaire pour une intégration sincère et profonde des peuples".

L'inscription des films au Festival

de films documentaires de Blitta (FESDOB) est ouverte à tous les films documentaires du monde. Elle est limitée à deux (02) films au plus par réalisateur et peut être effectuée par le réalisateur ou le producteur. Le film ne doit pas excéder trois (03) ans d'âge au 31 décembre 2015, ni avoir été présenté lors d'une précédente édition du FESDOB.

L'inscription d'un film implique l'envoi au FESDOB au plus tard le

30 août 2015. La compétition officielle est ouverte à tous les films présentés et sélectionnés. La Délégation Générale du FESDOB est souveraine et se réserve le droit de ne pas motiver ses choix. Tout film retenu dans la sélection officielle ne peut être retiré en cours de Festival. Le réalisateur ou le producteur d'un film sélectionné sera informé par courrier officiel. Les films non sélectionnés peuvent faire l'objet de projection en hors compétition.

Vient de paraître

La Cour pénale internationale à l'épreuve de la répression en Afrique

Quelles analyses peut-on faire de la fréquence des interventions de la CPI en Afrique ? Pourquoi tous les suspects sont-ils des ressortissants du continent africain, même si cet état de fait repose sur des bases juridiques conformes au droit international. La politique du bureau du procureur de la CPI est-elle dictée par les rapports de force politico-militaires qui se présentent sur le terrain ? Quelles alternatives s'offrent à la CPI et aux Etats africains ? Le châtiement judiciaire est-il la seule voie de lutte contre l'impunité ?

"On a reproché beaucoup de choses à la Cour Pénale Internationale concernant son action en Afrique. Il est important

aujourd'hui de voir ce qu'elle a fait concrètement pour lutter contre l'impunité en Afrique et les limites que l'on peut déceler dans son action", souligne l'auteur, le Togolais Issaka Dangnossi. Né en 1985, il est titulaire d'une maîtrise en science politique et relations internationales à l'UAC du Bénin. Il est aujourd'hui en poste en République centrafricaine comme spécialiste des droits humains de la Mission de stabilisation de l'ONU.

Issaka Dangnossi, LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE À L'ÉPREUVE DE LA RÉPRESSION EN AFRIQUE

Des préjugés aux réalités, Editions Harmattan, 19,95 euros.

Vient de paraître

Homme battu, le tabou brisé

C'est un livre paru en France ce 12 février qui vient de révéler la face cachée d'un phénomène connu mais banalisé : les hommes battus par leurs épouses. Plus de 10.000 hommes sont battus en France, selon les statistiques d'un organisme officiel sur les violences conjugales. Maxime Gaget, l'auteur, un informaticien, a vécu comme un esclave, séquestré, dépossédé, torturé et humilié par sa compagne pendant plus d'un an. Aujourd'hui, il raconte son calvaire dans un livre pour briser le tabou des hommes battus.

Ils sont de grands oubliés, représentent un non-dit au cœur du tabou de la violence conjugale : les hommes battus. Leur parole est souvent tournée en dérision, niée. Pourtant, le phénomène est malheureusement bien réel. En moyenne, un homme décède tous les treize jours sous les coups de sa compagne. Des victimes incomprises, parfois jugées, moquées, voire méprisées dans une société patriarcale valorisant encore une certaine forme de virilité.

Maxime Gaget connaît bien cette solitude, ce désarroi face à une brutalité méconnue et ignorée. Pendant dix-sept mois, il supporte les frappes, les insultes, les actes de pure barbarie de Nadia, celle qui prétend l'aimer. Manipulatrice, avide d'argent, la jeune femme, transformée en bourreau, parvient



sournoisement à s'accaparer ses moyens de paiement. Elle lui fait subir les pires sévices : sel dans les yeux, douches froides, brûlures... Lui interdit l'accès à la salle de bain et aux toilettes, l'oblige à dormir à même le sol, filtre ses messages et le coupe de son entourage... Maxime, qui n'est plus que l'ombre de lui-même, devient son esclave. Trop honteux pour demander de l'aide, il se mure dans le silence. C'est presque par miracle qu'il est parvenu à s'échapper de cet enfer et entamer une bataille judiciaire.

Un témoignage unique, courageux et poignant qui lève le voile sur l'autre visage de la violence conjugale.

Ma compagne. Mon bourreau, de Maxime Gaget, éd. Michalon, 17 euros.

"Ahue Bokon"

La Chronique hebdomadaire de Kangni Alem

Peut-on encore aimer la poésie togolaise ?



Les vrais lecteurs de la poésie le savent : le poème n'est pas un récit romanesque, encore moins un extrait de pièce théâtrale, surtout pas un essai philosophique. Le poème est une vérité personnelle, mais surtout une vérité relative qui s'exprime à travers un travail sur l'image et le rythme ! Il ne viendrait donc à personne l'idée de confondre une simple phrase comme celle-ci avec un poème : « Dansou aimait beaucoup les oiseaux... » Cette phrase, empruntée au roman Le fils du fétiche de David Ananou décrit clairement une situation, elle ne suggère rien d'autre. Si je l'oppose à ce vers de René Char, vous comprendrez enfin le distinguo. « La terre est bleue comme une orange ». Encore une phrase, mais celle-ci ne décrit pas, elle suggère, à l'aide d'une figure de style (ce truc qu'on enseigne encore au collège je suppose), la possibilité de comparer par vous-même la vérité du poète à celle que vous pouvez ressentir. Quand la phrase devient un vers, c'est que le travail sur l'image et le rythme a été effectué, pour tuer le ver dans le fruit. Voilà, la poésie, c'est simple, comme dirait Digbeu Cravate...

Dire que la poésie n'intéresse pas les gens est une demi-vérité. La mauvaise poésie n'intéresse pas les honnêtes gens, nulle part au monde. La bonne pourrait accompagner vos propres réflexions sur la vie, et vous surprendre en vous emmenant sur un terrain autre, là où vos préoccupations journalières ne vous permettent plus de vous aventurer. On lit le bon poète avec le sentiment qu'on redécouvre les choses, qu'on réapprend à déchiffrer les symboles cachés depuis l'origine du monde. Ce monde banal dans lequel on vit pourtant, nous réapparaît autrement en quelques secondes de lecture. Germain Loco-Donou le sait. Dans Le vent dans les filaos, son recueil de poèmes édité l'an dernier aux éditions Graines de Pensées à Lomé, il enseigne à celui qui a peur de fréquenter le poème la bonne manière de procéder. Un poème écrit dans la cendre/A l'approche du vent/Tu le rééciras peut-être/Au-delà des nuages/Sur le voile des astres/Avec la main des anges. Loco-Donou dit « peut-être », manière d'insinuer humblement que le poème peut vous parler comme il peut rester fermé à vos efforts, tout dépend de sa qualité. Et c'est vrai, beaucoup de poètes auto-proclamés ne nous parlent pas, ne nous parlent plus depuis une décennie. Et il importe de le dire Le manque d'image en poésie équivaut à l'absence de vitamine C dans le cerveau : il y a fatigue et effondrement au bout de la répétition. Le manque de rythme dans un poème équivaut à de la mauvaise respiration. Un poète qui respire mal doit consulter ses classiques. Bonne semaine à vous lecteurs !

Kangni Alem, écrivain.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction Jean AFOLABI

Rédaction Sylvestre D. Hervé AGBODAN Maurille AFERI Pater LATE Kossiwa TCHAMDJA Koffi SOUZA Alan LAWSON Abel DJOBO Tony FEDA

Service photographie Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature LAWSON Laté

Graphisme BOGLA G.

## Lancement du Projet de développement rural de la plaine de Djagblé 8 villages vont être désenclavés et valorisés

\* Il s'agit d'un projet intégré qui va produire un impact significatif sur les conditions de vie de 17.000 habitants

Late Pater

La première pierre symbolisant le démarrage du Projet de développement rural de la plaine de Djagblé (PDRD) a été posée le 13 février 2015 par le Premier ministre Séléagodji Ahoomey-Zunu, au nom du chef de l'Etat. Il vise le développement et la diversification des cultures vivrières en mettant un accent particulier sur l'intensification de la culture du riz à travers l'aménagement d'un périmètre irrigué de 340 hectares, avec des ouvrages connexes. Le PDRD se veut un projet intégré qui prend également en compte les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'environnement afin de produire un impact significatif sur les conditions de vie des populations de la zone, soit plus de 17.000 habitants. L'objectif principal est donc de contribuer à l'autosuffisance alimentaire du pays, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles dans la zone du projet. Un projet qui couvre la rive gauche du fleuve Zio, à 13 km au nord-est de la capitale Lomé sur la route nationale Lomé-Vogan, et embrasse 8 villages (Djagblé, Lébé, Adjidomé, Akodesséwa, Placomé, Ameliki, Abolavé et Adidomé) dans la préfecture du Zio.

Avec sept grandes composantes, les réalisations attendues du Projet de développement rural de la plaine



Le Premier ministre pose la première pierre lançant le démarrage du projet

de Djagblé se présentent comme suit : (i) l'aménagement de 340 hectares de terres agricoles, la réalisation de 11 km de réseau d'irrigation (canaux d'irrigation et ouvrages connexes), la réalisation de 12,5 km de réseau de drainage, le curage du lit du fleuve sur environ 5 km, la construction d'une digue-piste pour la protection du périmètre, la construction de 15 km de piste intérieure, en ce qui concerne la composante «Aménagement des terres agricoles» ; (ii) l'acquisition de 6 motoculteurs, 3 décortiqueuses, 2 batteuses, 3 calibreuses, 3 vanneuses, 6 pulvérisateurs, et la construction de 6 magasins de

stockage, 6 aires de séchage, 8 unités piscicoles ainsi que la mise à la disposition des producteurs de crédits agricoles pour l'achat des intrants, pour le volet «Appui à la production agricole». Au rang des mesures d'accompagnement, il est cité la construction et équipement de cinq écoles primaires, la réhabilitation et aménagement de 36 km de pistes rurales, la réalisation d'une mini-adduction d'eau potable pour les huit villages et construction de 6 abreuvoirs pour le cheptel, la construction et équipement d'un centre de santé et la réhabilitation d'un autre. Une indemnisation sera accordée aux producteurs pour

occupation temporaire des terres. Sans oublier l'octroi des micro-crédits aux habitants de la zone du projet pour les activités génératrices de revenus.

Le coût total du PDRD est estimé à 9,6 milliards de francs Cfa, cofinancé par la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA, 4,350 milliards de francs Cfa), par la Banque Islamique de Développement (BID, 4,350 milliards de francs Cfa) et par l'Etat togolais (900 millions de francs Cfa). La durée de mise en œuvre est de 5 à 6 ans.

En rappel, le Gouvernement

projette l'emblavement de 1.000 hectares par an et l'aménagement de 12.500 hectares pour une amélioration de la productivité d'ici à 2017. A l'actif du pouvoir de Lomé, d'autres actions prioritaires de désenclavement sont notées : le projet d'aménagement des terres agricoles de la zone de Mission Tové (PARTAM, 660 ha prévues et aménagées, 612 exploitants), le projet d'aménagement hydro agricole de la basse vallée du fleuve Mono (PBVM, 89 ha aménagées sur les 528 ha prévues, 214 exploitants), le projet de développement rural intégré de la

Plaine de Mô (PDRI-MÔ, 4.500 ha prévues, 0 ha aménagée) et le projet d'aménagement des terres agricoles de la Plaine de l'Oti (PATA-Oti, qui sera bientôt exécuté). Ces dernières années, l'agriculture contribue à hauteur de 38% au PIB et représente 15% des exportations ; sur les 3.600.000 hectares de terres cultivables, représentant 64% du territoire national, seulement 1.620.000 hectares sont effectivement exploitées, soit 45% par de petits producteurs de 0,25 à 5,0 hectares utilisant encore des outils rudimentaires.

### Objectifs généraux du projet

**Sur le plan national :** intensifier la production du riz afin de réduire son importation ; promouvoir la diversification des productions agricoles ; augmenter la production agricole afin de contribuer à l'autosuffisance alimentaire du pays ; et lutter contre la pauvreté.

**Sur le plan régional et local :** contribuer à la création de richesses, l'amélioration des revenus des agriculteurs, la création de nouveaux emplois et l'amélioration de l'environnement général de la zone du projet ; assurer la maîtrise de l'eau par l'aménagement d'infrastructures hydrauliques et d'un périmètre irrigué de 340 ha ainsi que ses ouvrages connexes ; désenclaver la zone du projet ; améliorer et promouvoir la culture du riz et des cultures maraichères ; promouvoir la pisciculture et l'élevage ; construire des infrastructures scolaires et de santé ; favoriser l'accès des populations à l'eau potable pour les villages de la zone du projet par la mise en place d'infrastructures d'AEP ; construire des abreuvoirs pour le cheptel ; assurer la mise à disposition d'équipements pour permettre d'intensifier la production agricole ; mettre à disposition des agriculteurs de l'eau d'irrigation, des intrants et équipements agricoles ; élever les niveaux technique et financier des groupes cibles par les actions de formation, de vulgarisation et d'accès au crédit en privilégiant les femmes et les jeunes agriculteurs du projet ; lutter contre l'insalubrité.

Révision des listes électorales dans la zone 2 / Rapport d'observation de la CNSC

## Dans plus de 97% des CRV suivis, les CLC ont refusé l'enrôlement des jeunes dont la majorité électorale est douteuse

**Titre «Le droit à la carte d'électeur, c'est le droit au vote ; l'obtenir est un devoir du citoyen», le second rapport de la CNSC Togo/SYCED est rendu public le 13 février 2015. Dans la logique des premières conclusions de la mission d'observation, le nouveau rapport retrace les constats et propose des solutions dans le sens de l'amélioration du processus de révision des listes électorales en vue du scrutin présidentiel pour lequel le corps électoral devra être convoqué au plus tard le 5 mars prochain. Démarrée hier, les opérations de révision s'achèvent le 23 février prochain dans la zone 3 : Tchoudjo, Assoli, Dankpen, Bassar, Binah, Kozah, Doufelgou, Keran, Oti, Tandjoaré, Tone, Cinkassé et Kpendjal. Lire in extenso les termes du communiqué.**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'accompagnement par la société civile du processus de révision de la liste électorale, la CNSC Togo a déployé du 2 au 9 février 2015, à travers sa plateforme électorale SYCED, 108 observateurs dans les 13 circonscriptions électorales de la zone II sous l'encadrement de 14 superviseurs, tous formés et dûment accrédités par la CENI.

Le traitement et l'analyse des données d'observation ont révélé que les opérations de révision de la liste électorale dans la zone II se sont déroulées globalement dans de bonnes conditions. La CNSC / SYCED se félicite des différentes interventions faites par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et ses agents, les partis politiques et les acteurs de la société civile pour apporter des solutions aux difficultés rencontrées.

Toutefois, il nous a été donné de constater certaines irrégularités,



Paul Amégakpo, Coordonnateur général de la mission

généralement de faible ampleur, relatives aux dysfonctionnements d'ordre logistique : ils se traduisent par la lenteur d'ordinateur, les pannes d'imprimante et de générateur, l'insuffisance des cartes vierges dans les Comités des Listes et Cartes (CLC), la lenteur des opérateurs de saisie. A chaque fois que c'était nécessaire, les techniciens de la CENI et les membres des

Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI) sont intervenus pour réparer le matériel en panne et apporter des cartes vierges complémentaires ; aux tentatives d'enrôlement de mineurs : elles sont de faible ampleur et localisées dans cinq (5) Centres de Recensement et de Vote (CRV) des circonscriptions de l'Ogou, de l'Est-Mono et du Haho. L'intervention des Commissaires de

la CENI et la veille des observateurs au niveau de ces CRV ont permis d'améliorer la pratique. Dans plus de 97% des CRV suivis, les membres de CLC ont refusé l'enrôlement des jeunes ne disposant pas de pièces requises et dont la majorité électorale est douteuse ; à la faible radiation des personnes décédées : les cas de radiation des personnes décédées sont faiblement constatés dans les CRV visités. Ce qui ne facilitera pas l'épuration du fichier électoral ; quelques cas de conflits et violences liés à la révision de la liste électorale : il a été relevé une exacerbation de conflits communautaires relatifs à la chefferie traditionnelle qui ont dégénéré au cours de la révision dans la localité de Djerehoue (7 Km d'Atakpamé). Des cas de frustration de certains opérateurs de saisie ont été signalés dans l'Akebou et la plaine de Mô.

A la lumière de ce qui précède et dans un souci de contribuer à la fiabilité du fichier électoral sur la base duquel sera organisée la prochaine élection présidentielle, la CNSC / SYCED lance un appel aux citoyennes et citoyens à prendre part activement à cette importante phase du processus électoral. Elle fait des propositions d'amélioration de



Un kit d'enregistrement biométrique

l'ensemble du processus : à la CENI et ses délégués de mobiliser davantage pour rendre fonctionnel l'ensemble des matériels de révision de la liste électorale dans la zone III, prendre des mesures idoines pour organiser la radiation systématique des personnes décédées au cours de la révision dans la zone III et lors de la finalisation du fichier électoral, et rappeler et mettre en application les sanctions en vigueur pour des cas avérés de tentative d'enrôlement de mineur ou de faux témoignage ; aux autorités politiques et administratives de ne ménager aucun effort pour garantir les meilleures conditions de poursuite de la révision en apportant

l'assistance nécessaire à la CENI et ses délégués ; aux partis politiques de mobiliser leur base militante et de convier les citoyens à participer massivement à l'opération de révision dans toutes les zones et à la radiation des personnes décédées ; aux organisations de la société civile d'entreprendre des actions de terrain pour une meilleure sensibilisation et mobilisation citoyenne pour l'enrôlement, le duplicata et la radiation ; aux citoyennes et citoyens d'aller se faire enrôler, obtenir de manière responsable les duplicatas et contribuer à la radiation des personnes décédées au moment de la finalisation du fichier.

## Pour la 3ème émission de bons du Trésor togolais Le taux de soumissions porté à plus de 115%

**John Afolabi**

L'Agence Umoa-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (Bceao), a organisé le mercredi 11 février 2015, à la demande de la direction générale du Trésor et de la comptabilité publique du Togo, une adjudication de bons du Trésor, portant sur un montant de 30 milliards à 1 an. Cette opération s'inscrit dans le cadre de

soumissions de 34,600 milliards de francs Cfa, soit un taux de couverture du montant mis en adjudication de 115,33%. L'opération a enregistré 24 soumissions, indique l'Agence Umoa-Titres a retenu des soumissions de 30 milliards. Le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont situés respectivement à 5,8500% et 5,6365%.

L'opération est composée d'une seule et unique tranche. Les titres

Le Trésor du Togo en est déjà à sa troisième émission cette, après celle de bons, le 15 janvier, d'un montant de 30 milliards d'une maturité de 6 mois, et celle d'adjudications, valeur 30 janvier à 3 ans In Fine en 2015, portant sur un montant de 30 milliards. La prochaine intervention du Trésor togolais sur le marché des titres publics de l'UMOA est prévue le 03 mars 2015, à l'occasion d'une émission d'obligations du Trésor sur une maturité de cinq (5) ans. Le 8 avril, il est également attendu une émission de bons de 30 milliards sur un an. Pour l'année 2015, il compte émettre pour un montant de 270 milliards, constitués de 5 émissions de bons et 4 d'obligations.

Les huit pays membres de l'Union vont émettre 2865 milliards de francs (5 milliards de dollars) de dette en 2015, un montant en baisse de plus de 22,4% par rapport à celui émis l'an dernier, a indiqué l'agence régionale de planification de la dette le 24 janvier. Umoa-Titres n'a pas donné des raisons de cette chute des émissions. Les bons de trésor constituent une part importante des émissions globales (1084 milliards de francs). Les obligations ayant une maturité supérieure à 2 ans représentent, quant à elles, un total 880 de milliards. La Côte-d'Ivoire, locomotive économique de la zone UEMOA, va émettre, à elle seule, 1046 milliards de francs de dette. Ce montant inclut un eurobond d'un montant de 500 milliards de francs et un premier sukuk de 200 milliards de francs, selon Umoa-Titres.



**Yérima Mashoud Amadou, le directeur du Trésor et de la Comptabilité publique**

l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Togo, en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette, visant à garantir sa capacité à honorer ses échéances. L'appel d'offres, lancé le 04 février 2015, suivant un système d'enchères à taux multiples, a enregistré un montant global des

émis sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons, souligné le communiqué de Umoa-Titres. L'émission est organisée avec le concours de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (Bceao).

## Sur le marché interbancaire de l'UMOA Des emprunts de 13 milliards Cfa au Togo la 1ère semaine de février

Au cours de la semaine du 03 au 09 février 2015, les banques et établissements de crédit du Togo ont enregistré des prêts d'un montant de 6,500 milliards de francs Cfa, contre 13,150 milliards de francs pour les emprunts. Ceci participe aux activités du marché interbancaire qui enregistre un total de 118,650 milliards pour les prêts et autant pour les emprunts pour l'ensemble des établissements de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) au cours de la même période.

Les prêts au Togo sont, entre autres, à un jour pour 3,000 milliards, et les emprunts à deux semaines pour 8,300 milliards. A un jour, le taux moyen pondéré s'est situé à 5,03%. Les taux minimum et maximum sont fixés respectivement à 4,50% et à 5,90%. A l'échéance de deux semaines, ces trois taux sont fixés respectivement à 5,10%, à 4,50% et à 6,00%.

En termes de prêts, ce sont les établissements de la Côte d'Ivoire qui ont le plus enregistré, à 56,350 milliards, dont 32,000 milliards à une semaine, aux taux de 3,19%, 2,50% et 5,50%. Ils sont suivis de ceux du Sénégal avec 18,500 milliards, et du

Burkina Faso avec 14,800 milliards, dont 1,000 milliard à l'échéance d'un mois. Aux taux respectifs de 5,44%, 4,00% et 6,55%. Les établissements du Mali et Bénin ont enregistré des prêts respectifs de 12,500 milliards et 6,000 milliards. La Guinée-Bissau n'a enregistré aucun prêt, contre 4,000 milliards pour le Niger.

En termes d'emprunts, les établissements du Sénégal ont le plus enregistré, à 49,500 milliards, dont 2,000 milliards à l'échéance de trois mois, aux taux respectifs de 4,71%, 4,50% et 4,75%. Ils sont suivis du Mali avec 30,500 milliards, du Burkina Faso avec 13,500 milliards, et du Bénin avec 11,000 milliards. La Guinée-Bissau et le Niger n'ont enregistré aucun emprunt, contre 1,000 milliard pour la Côte d'Ivoire.

L'évolution du marché interbancaire de l'UMOA a été marquée, en décembre 2014, par une hausse du volume des transactions et des taux d'intérêt. En effet, le volume moyen hebdomadaire des opérations interbancaires, toutes maturités confondues, s'est établi à 145,1

milliards en décembre 2014 contre 122,0 milliards en novembre 2014, indique la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (Bceao). Le taux moyen pondéré des opérations est ressorti à 4,11% en décembre 2014 contre 3,87% en novembre 2014. Sur le marché à une semaine, le volume des opérations s'est accru de 8,5 milliards, pour s'établir à 79,6 milliards. Le taux d'intérêt moyen à une semaine est ressorti à 3,61%, en hausse de 42 points de base par rapport au mois précédent.

Demeuré longtemps un secteur oublié

## L'Uemoa pousse à l'exploitation du transport fluvial

L'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) – dont le Togo est membre – pousse ses huit pays membres à promouvoir davantage l'exploitation du réseau fluvial. La mission sera confiée le 3 mars prochain à un consultant désigné aux fins de procéder à une étude diagnostique du potentiel du transport par voie d'eau aux fins de l'intégrer dans le système de transport de l'Union et de favoriser l'utilisation

Présidentielle 2015

## UNIR à nouveau au grand complet à la CENI

Depuis hier 16 février 2015, soit moins de deux jours ouvrables après la démission des représentants de l'Union pour la République (UNIR), le parti majoritaire a complété sa liste à la Commission électorale nationale indépendante (CENI), avec la désignation des sieurs Boutora Takpa et Yandja Yentchabré. En clair, le seul rescapé des démissions intervenues le 13 février dernier, Taïrou Bagbiegue, a

fidèlement et en toute impartialité les fonctions de membre de la CENI dans le respect de la Constitution et de Code électoral», devant la Cour constitutionnelle, comme le prévoit l'article 14 du Code électoral. Après avoir reçu leur serment, la Cour les avait renvoyés à l'exercice de leurs nouvelles fonctions, en tant que membres de la CENI, marquant ainsi leur entrée de plain-pied dans le processus électoral en vue de la

M. Dosseh, et MM. Koffi Ayéfouné Kékeh, Bandifo Ouro-Akondo et Baoubadi Bakāi.

Comme le dispose l'article 15 du Code électoral, les membres démissionnaires, empêchés ou décédés sont remplacés sans délai, après leur désignation par leur groupe d'appartenance et leur nomination par l'Assemblée nationale, dans le respect des quotas affectés à chaque groupe sociopolitique



**Dèdèrìwè Ably-Bidamon**



**Yao Bloua Agbo**

aussi démissionné. Les deux nouveaux viennent s'ajouter aux trois autres membres connus depuis le 14 février 2015, à savoir MM. Payadowa Boukpéssi, Yao Bloua Agbo et Dèdèrìwè Ably-Bidamon qui ont respectivement juré solennellement «de remplir

présidentielle de 2015. La même cérémonie devra s'organiser, en toute logique et célérité, aujourd'hui. MM. Payadowa Boukpéssi, Yao Bloua Agbo et Dèdèrìwè Ably-Bidamon avaient remplacé les quatre démissionnaires de la même formation politique, Mme Mokpokpo

représenté à la CENI. Le choix d'hier porte à nouveau les représentants de la majorité parlementaire à cinq membres et l'effectif de la CENI à dix-sept membres, conformément à l'article 12 du Code électoral.

## Première édition de l'Africa Best Practices Forum les 26 et 27 février 2015 200 décideurs attendus à Lomé pour parler «cadre et environnement des affaires»

Lomé, la capitale togolaise, accueille la première édition du Africa Best Practices Forum, les 26 et 27 février 2015. La banque panafricaine Ecobank, le cabinet de recrutement AfricSearch et la société Ellipse Communication s'associent pour organiser ce premier forum exclusivement consacré à l'amélioration du cadre et de l'environnement des affaires en Afrique, avec l'appui de la Banque mondiale et de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD).

Le Africa Best Practices Forum se veut à la fois un espace d'échanges et une plateforme d'affaires réunissant experts africains et internationaux, responsables de l'administration publique et politiques, dirigeants du secteur privé et acteurs sociaux, en vue de partager leurs expériences en matière de réformes qui permettent de stimuler la croissance et l'emploi. «Ce forum sera un lieu d'échanges pour les décideurs des secteurs

public et privé en Afrique. Il permettra d'approfondir un dialogue plus que jamais nécessaire pour la diffusion des bonnes pratiques», affirme Didier Acouetey, fondateur du cabinet de recrutement AfricSearch.

Quelque 200 personnes sont attendues à Lomé. Parmi elles, Cheikh Hadjibou Soumaré, Président de la Commission de l'UEMOA, Christian Adovelande, Président de la BOAD, Hervé Assah, Représentant président de la Banque mondiale au Togo, Alioune Sall, Directeur général du think tank African Futures Institute, Cody Lee, Directeur de la Singapore Business Federation, Felix Bikpo, Directeur général de African Guarantee Fund, Jean-Louis Ekra, Président d'Afraximbank, Amadou Kane, ancien ministre des Finances du Sénégal et Momar Nguer, Directeur Afrique de Total Supply & Marketing. Des délégations du Maroc, du Rwanda et de Singapour seront présentes.

Assainissement du cadre juridique et administratif, modernisation de l'administration, création d'un environnement favorable au développement du secteur privé et intégration des instruments multilatéraux... autant de sujets abordés durant les deux jours du forum. Une session spéciale sera notamment consacrée aux réformes innovantes. Une table ronde permettra d'analyser les différents modèles qui ont fait leurs preuves à travers le monde. Enfin, une session sera dédiée aux nouveaux modes de financement : partenariat public-privé, marchés financiers, private equity...

«Le niveau des investissements étant tributaire des réformes entreprises par les États en Afrique, il est urgent d'accélérer ces réformes pour favoriser les mutations socio-économiques, avec le secteur privé comme levier», conclut Arsène Johnson, promoteur du forum.

MOUVEMENT SPORTIF/

## Vers une effectivité du Fonds national pour le développement du sport au Togo

Une des mesures phares de la Charte des activités physiques et sportives, le Fonds national pour le développement du sport (FONADES) va enfin voir le jour dans les semaines à venir. C'est du moins ce que l'on apprend auprès du ministère des sports et des loisirs.

Un peu plus de 4 ans après l'adoption de la Charte des activités physiques et sportives par l'Assemblée nationale, l'une de ses mesures phares, va enfin voir le jour : il s'agit du projet de décret définissant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Fonds national pour le développement du sport qui sera un établissement public, administratif et financier doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

"L'étude du secteur des sports ayant abouti à l'élaboration de la politique nationale des sports révèle qu'en dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics et le mouvement sportif national, les résultats obtenus, à quelques rares exceptions près, ne sont pas à la hauteur des attentes. Cette situation est caractérisée par le fait que le secteur est confronté notamment à des contraintes financières", lit-on dans le rapport de présentation du projet de décret.

Aux termes des enjeux nationaux, il ressort que le sport doit être promu et développé pour en faire un instrument et une activité de consolidation de la paix sociale sur le plan national et rehausser l'image du pays dans les compétitions internationales. Cependant, note la ministre des sports, l'état des lieux révèle que les besoins financiers sont énormes, au regard des moyens matériels et humains nécessaires pour la pratique d'un sport de masse de plus en plus exigeant et le développement d'un sport de haut niveau performant sur l'échiquier international.



Il s'agit essentiellement pour ce fonds d'assurer la conjonction des efforts de l'Etat et de toute personne publique ou privée intervenant dans le financement du sport et de soutenir matériellement et financièrement la pratique du sport.

Le FONADES est doté de trois organes de gestion, notamment le conseil de surveillance, le conseil d'administration et la direction. C'est à ce dernier que revient la charge de mettre en application les décisions du conseil d'administration, de préparer les sessions, d'élaborer le projet de budget et le plan de travail annuel ; de négocier et signer les conventions et protocoles d'assistance bilatérale et multilatérale après approbation du conseil d'administration ; de recevoir les dons et legs autorisés et

en rendre compte au conseil d'administration ; de superviser la mise à disposition des fonds au profit du mouvement sportif ; d'élaborer les rapports techniques de performance ; d'exécuter toute la tâche spécifique en relation avec l'objet du Fonds et à lui confiée par le conseil d'administration. Elle élaborera également tous les rapports d'activités et produira les états financiers et autres documents de gestion.

Les ressources financières du Fonds sont constituées par la dotation de l'Etat, les contributions des bailleurs de fonds et partenaires au développement des activités physiques et sportives, les subventions, dons et legs, les emprunts, les produits des taxes spéciales, les produits de vente de matériels sportifs,

les produits générés par l'organisation d'activités sportives, les produits d'exploitation des infrastructures et équipements sportifs, les prélèvements sur les recettes de la loterie sportive à paris et à gains fixes, les prélèvements sur les sommes mises à l'occasion de toutes formes de loterie, les prélèvements sur la vente des boissons alcoolisées et du tabac et les prélèvements sur les téléphonies mobiles.

"Les conditions et les modalités de fixation des produits sur les taxes spéciales et d'intervention des institutions financières partenaires et des sponsors seront précisées par une convention à passer entre le FONADES et ces institutions sur accord du conseil d'administration", précise, en outre, le projet de décret.

## L'USMA et le Raja cartonnent, le Semassi s'en sort bien

Les têtes d'affiche ont connu des fortunes diverses lors du tour préliminaire aller de la Ligue des champions. Sile Raja Casablanca et l'USM Alger ont déjà un pied et quatre orteils au prochain tour, le Moghreb de Tétouan et surtout le Séwé Sport vont devoir renverser une situation compromise lors du match retour.

Il y a ceux qui commencent doucement et puis il y a ceux qui débent pied au plancher. Le Raja Casablanca appartient à la seconde catégorie. Cela s'est vu lors du tour préliminaire aller de la Ligue des champions ce week-end. Opposé aux Diables Noir, le vice-champion du Maroc l'a emporté tranquillement 4-0. Idem pour l'USM Alger, même s'il a fallu deux expulsions côté tchadien pour qu'elle prenne pleinement la mesure du Foullah Edifice (3-0).

Le Recreativo Libolo entraîné par Sébastien Desabre est également parti du bon pied en battant Sanga Balende 3-1. Débuts réussis aussi pour l'AS Pikine, Kaizer Chiefs, le MC El Eulma, Mangasport et Enyimba.

Certains ont été moins à la fête. En premier lieu le Séwé Sport de San Pédro. Finaliste de la dernière Coupe de la CAF, les Ivoiriens se sont inclinés 2-1 à domicile face à une surprise AS Kaloum entraînée par François Zahoui et pourtant privée de supporters. Champion du Maroc, le Moghreb de Tétouan s'est incliné 2-0 sur la pelouse du CO Bamako qui participe à la première Ligue des champions de son histoire. Après un Mondial des clubs décevant, il s'agira pour le MAT d'éviter une nouvelle désillusion. Pour cela, rendez-vous le week-end du 27 février au 1er mars pour la manche retour.

Enfin, Semasside Sokodé tient en échec Sonny Ela Nguema de la Guinée Equatoriale 1-1.

## Côte d'Ivoire : Kolo Touré officialise sa retraite internationale

Comme pressenti depuis plusieurs jours, Kolo Touré a annoncé sa retraite internationale à la télévision ivoirienne. Après avoir enfin décroché la CAN, le défenseur de 33 ans estime qu'il est temps de céder sa place aux jeunes.

Une page se tourne chez les Eléphants. Après avoir enfin remporté dimanche dernier une CAN dernière laquelle il courait depuis juillet 2000, date de sa première sélection avec la Côte d'Ivoire, Kolo Touré a annoncé vendredi soir sa retraite internationale à la télévision ivoirienne. "C'est avec beaucoup d'émotion que je vous annonce que je vais prendre du recul. C'est une décision très difficile à prendre parce que j'aime ma nation, j'aime mon pays et surtout j'aime le football. Mais à un moment donné, je pense qu'il faut savoir arrêter", explique le défenseur de 33 ans.

Surnommé "The Roc" ou encore le "ministre de la Défense", le joueur de Liverpool estime que l'heure du renouvellement générationnel a sonné. "Il faut laisser la place aux jeunes frères pour qu'ils puissent s'exprimer. Il y a des joueurs comme Viera, Bailly, Kanon qui sont des joueurs qu'il faut aujourd'hui laisser grandir", plaide-t-il. D'après lui, c'est le bon moment pour se mettre en retrait puisque la Côte d'Ivoire n'a pas d'échéance majeure au cours des deux années à venir.

"Maintenant ces jeunes ont deux ans pour se préparer avant la prochaine CAN. C'est maintenant qu'il faut les laisser. Je n'ai pas envie de venir et de les empêcher de s'exprimer", souligne-t-il, en présentant Ousmane Viera Diarrassouba, comme son "successeur" et "nouveau ministre de la Défense". C'est mieux de laisser s'exprimer des gens qui ont beaucoup plus faim que moi, assure-t-il.

## OM : André Ayew pose ses conditions pour prolonger

En fin de contrat en juin, André Ayew n'a toujours pas pris de décision sur son futur. Une chose est sûre en revanche : malgré les difficultés financières de l'OM, une prolongation de contrat avec un salaire revu à la baisse est à exclure.

Oui André Ayew "aime l'Olympique de Marseille", son club formateur. Oui il lance un "pourquoi pas continuer ?" Mais le Ghanéen, qui arrive en fin de contrat en juin, ne prolongera pas à n'importe quel prix. Alors qu'il possède l'un des salaires les plus élevés du club phocéen, une poursuite de l'aventure sur la Canebière implique une baisse de ses émoluments puisque le club est confronté à des "soutis financiers". André Ayew le dit lui-même. "L'Olympique de Marseille ne peut pas payer certains salaires", révèle-t-il sur les ondes de RTL.

Au vu de la situation financière du club, le Ghanéen est-il prêt à faire des efforts ? Sa réponse est claire. "Non, je pense qu'il ne faut pas se voiler la face. Un joueur veut progresser en tant que joueur et veut progresser aussi dans tous les aspects", affirme-t-il.

Même si la position du club et les revendications du joueur semblent difficilement conciliables, André Ayew ne ferme pas la porte à une prolongation. Au contraire. "Je me donne encore du temps pour travailler et comme je m'entends très bien aussi avec le président, Monsieur Labruno, je pense qu'on aura une discussion et d'ici quelque temps, on prendra tous ensemble une décision", annonce-t-il.

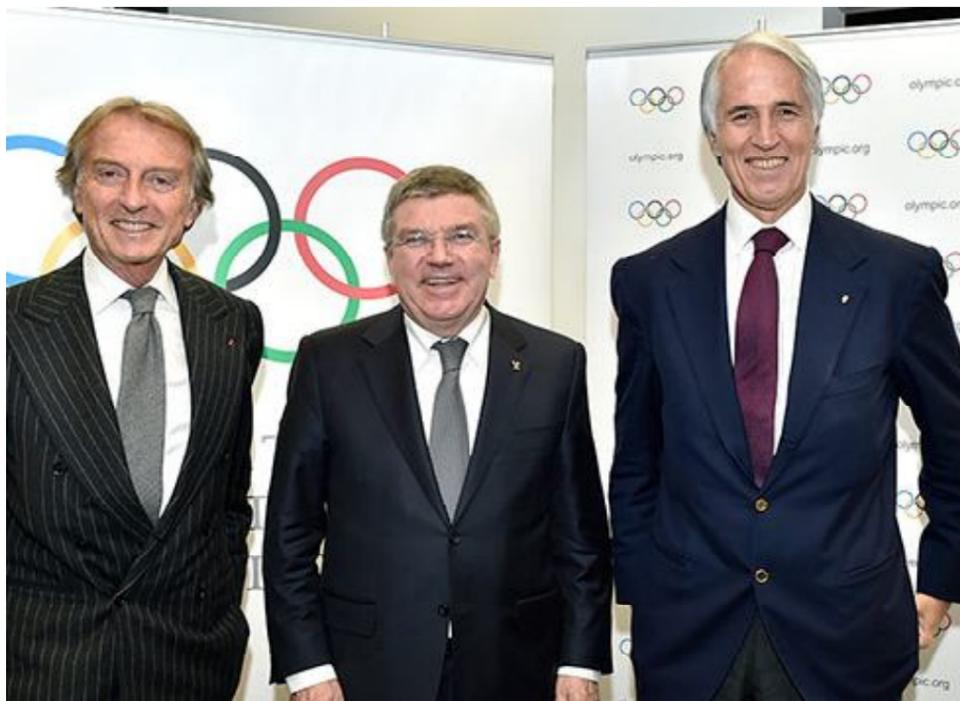
JEUX OLYMPIQUES 2024/

## Le président du CIO rencontre le nouveau chef de file de la candidature italienne

Des responsables de la candidature de Rome 2024 étaient au siège du Comité International Olympique (CIO) à Lausanne le 11 février dernier dans le cadre de la "phase d'invitation", une phase récemment intégrée au processus de candidature.

L'équipe italienne a rencontré des collaborateurs du CIO afin de discuter de son projet d'accueil des Jeux Olympiques de 2024. La phase d'invitation a débuté en janvier à la suite de l'approbation unanime des 40 recommandations qui composaient l'Agenda olympique 2020, la feuille de route stratégique pour l'avenir du Mouvement olympique. Plusieurs de ces recommandations sont déjà en cours d'application.

Le président du CIO, Thomas Bach, s'est lui aussi entretenu avec le nouveau chef de file de la candidature de Rome, Luca Cordero di Montezemolo, et le président du Comité National Olympique italien (CONI), Giovanni Malagò, du projet olympique du comité de candidature et de la façon d'y intégrer les propositions de l'Agenda olympique 2020.



S'exprimant à l'issue de la rencontre, le président Thomas Bach a déclaré : "C'est une excellente nouvelle de voir une ville tirer d'ores et déjà parti de la phase d'invitation. Cette nouvelle phase

nous permet de demander aux villes requérantes potentielles comment les Jeux Olympiques pourraient, selon elles, s'intégrer au mieux dans leurs projets à long terme sur les plans social,

sportif, environnemental et économique. Elle offre également la possibilité aux villes d'obtenir des informations et des conseils du CIO sur la meilleure façon de laisser un héritage durable."

## En prélude à l'accord sur le futur régime climatique Le délai de mars 2015 fixé aux contributions du Togo

En mars 2015, au plus tard, le Togo, à l'instar des Etats parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), devra soumettre ses contributions dans le cadre d'un nouvel accord international sur le futur régime climatique. C'est tout simplement une décision réitérée de la 20<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC tenue à Limé, au Pérou, en décembre dernier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC, les parties ont convenu de trouver un nouvel instrument juridique pour combler le vide créé par la fin de la période d'engagement au titre du protocole de Kyoto arrivé à terme en décembre 2012. Ce nouvel instrument juridique devrait être applicable à toutes les parties à la convention, indique-t-on au ministère de l'Environnement et des ressources forestières. Dans cette optique, la 17<sup>ème</sup> conférence des parties tenue en décembre 2011 à Durban, en Afrique du Sud, a décidé de la préparation d'un nouvel accord international sur le futur régime climatique qui devra être adopté en cette année 2015 à Paris, en France, pour entrer en vigueur après 2020.

Afin de permettre à tous les pays d'annoncer leurs contributions à insérer dans ce nouvel accord, les



André Johnson, Ministre de l'Environnement

parties sont invitées à initier la préparation des contributions au niveau national. Cela constitue un document qui consigne les objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour contribuer à l'objectif global de la CCNUCC de manière à maintenir le réchauffement climatique à moins de 2°C, explique-t-on au ministère de l'Environnement. Il s'agira d'explorer tous les secteurs d'émissions de gaz à effet de serre et d'identifier des actions à fort potentiel d'atténuation et qui

n'entravent pas le développement du pays.

Pour faire montre de sa bonne volonté à prendre part à une lutte engagée au niveau international contre le phénomène des changements climatiques qui ne cesse de s'amplifier, le Togo est tenu de répondre à ce rendez-vous et honorer ses obligations envers la convention. Les pays, comme les autres pays en développement, aura besoin d'un appui technique et financier pour la préparation de ses contributions, souligne-t-on.

## Dans l'affaire qui l'oppose à Thierry Tanoh Ecobank confie du bien-fondé de ses appels

Le Conseil d'administration d'Ecobank Transnational Incorporated, la maison mère du groupe Ecobank, a tenu une réunion spéciale le 12 février 2015 à Accra au sujet des récents jugements rendus par les tribunaux en Côte d'Ivoire et au Togo. A l'issue des jugements, Ecobank a été condamnée à payer plus de 26 millions de dollars américains, environ 13 milliards de francs Cfa, à l'ancien directeur général du groupe, Thierry Tanoh, suite à la rupture de son contrat par Ecobank moins de deux ans après sa prise de fonction.

Le Conseil d'administration du groupe Ecobank a examiné les voies de recours qui s'offrent à elle sur le plan juridique à l'égard de ces jugements et a décidé de poursuivre des procédures d'appels. Le Conseil est convaincu de l'efficacité et du bien-fondé de ses appels et demeure confiant que les juridictions supérieures lui donneront raison, indique-t-il dans un communiqué de presse. Le Conseil a par ailleurs résolu de poursuivre d'autres actions judiciaires à l'encontre de M. Tanoh.

Le Conseil d'Administration du Groupe Ecobank, mis en place en 2014, est constitué d'administrateurs fiables ayant beaucoup d'expérience. Sous sa



supervision, la Direction du Groupe a implémenté un plan d'actions couvrant 51 points et visant à mettre en place les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, notamment la transmission de rapports trimestriels aux régulateurs. Depuis la mise en place du nouveau Conseil et de son équipe de direction actuelle, deux importants investisseurs institutionnels, Nedbank et Qatar National Bank, ont rejoint l'actionnariat de la maison mère du Groupe Ecobank.

Le Groupe Ecobank réaffirme sa force financière, et son engagement pour une gouvernance d'entreprise transparente en tant que banque d'une importance systémique en Afrique. La banque détient approximativement des actifs de plus de 23 milliards de dollars américains. En vue de renforcer sa situation financière, elle a mobilisé au cours des six derniers mois un financement d'environ un milliard de dollars américains en actions et obligations pour la maison mère et sa filiale du Nigeria, la plus grande des filiales du Groupe.

## 2<sup>de</sup> Rencontre Tripartite entre la CEDEAO, l'UEMOA et le Groupe de la Banque Mondiale Sécurité alimentaire, Ebola et Transport aérien au menu

**Ils ont pris l'engagement de continuer à travailler en étroite collaboration, ont recommandé des mesures pour améliorer la sécurité alimentaire, l'éradication du virus Ebola, de faire face aux menaces croissantes de Sécurité et de consolider le Transport Aérien entre les pays membres.**

À la fin de leur deuxième réunion tripartite à Accra, au Ghana, les représentants de la CEDEAO, de l'UEMOA et du Groupe de la Banque mondiale se sont entendus sur un ensemble de priorités visant à diversifier de manière significative et à transformer des économies de la sous-région. Les délégués ont souligné, entre autres, stimuler la productivité agricole et de la commercialisation ; rendre des secteurs d'infrastructure de transports (routier et aérien) et de l'énergie plus efficaces ; intensifier des efforts pour éradiquer Ebola et d'autres maladies infectieuses et la prévention des conflits violents, tout en mettant en œuvre le Tarif Extérieur Commun de la sous-région (TEC), qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

« Depuis notre première réunion en Juillet 2013, nous avons fait des progrès considérables dans la mise en œuvre d'un plan d'action conjoint ambitieux dans les six domaines que nous avons mis en priorité - agriculture, éducation, commerce et facilitation du commerce, transport, climat d'investissement régional et Sahel », note Colin Bruce, directeur de la Banque mondiale chargé de la Région Afrique pour l'intégration régionale. « Au cours des deux derniers jours, nous avons eu des discussions très fructueuses et nous avons identifié quelques priorités de transformation, des programmes de travail, le calendrier et la répartition des responsabilités, qui constitueront le fondement de notre collaboration dans les deux prochaines années ».

La rencontre a signalé les risques pour le développement socio-économique, découlant des vents contraires puissants auxquels les producteurs de pétrole de la sous-région ont été confrontés à la suite de la chute des prix du pétrole de plus de 50 pour cent au cours des quatre derniers mois en même temps que des prix plus modérés en baisse pour de nombreux produits, métaux et minéraux. Comme priorité essentielle, les délégués ont conclu que les réformes qui stimulent la croissance économique plus diversifiée devraient être accélérées, inclusives et durables en libérant le potentiel pour les investissements privés.

Une priorité importante soulignée est l'accroissement de la productivité des denrées alimentaires de base par deux ou par trois, notamment en élargissant l'accès aux engrais

et aux semences certifiées. Des progrès ont également été accomplis dans l'élaboration et l'adoption de nouvelles technologies en particulier l'utilisation de semences certifiées. À cet égard, la réunion a souligné la nécessité d'aider les agriculteurs à accéder aux marchés, ainsi qu'au renforcement de la vulgarisation, du stockage et de la gestion des systèmes après récolte.

Les délégués ont souligné l'importance des réformes pour moderniser les services de transport en Afrique de l'Ouest. Ils ont réitéré les appels à la mise en place effective de l'Autorité de transport Abidjan-Lagos, pour la suppression du temps d'arrêt dans les ports, la réduction des barrages routiers et du temps de franchissement des frontières dans le couloir qui gère plus de deux-tiers du commerce, des transports et des activités de transit de la sous-région. Ils ont également salué la décision prise par les Chefs d'Etat lors du Sommet de l'Union africaine à la fin du mois de Janvier 2015 d'établir un marché de transport unique en Afrique pour les compagnies aériennes africaines d'ici le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 et d'encourager les Etats membres à mettre pleinement en œuvre l'Accord de Yamoussoukro sur le transport aérien.

Selon S.E. Kabre Désiré Ouédraogo, Président de la Commission de la CEDEAO, « Nous sommes tous d'accord en ce qui concerne la libéralisation de l'espace aérien dans la sous-région, et un appel a été lancé pour l'application multilatérale de la Décision de Yamoussoukro. Nous sommes impatients de travailler avec les pays membres ; dont certains d'entre eux ont continué leurs propres programmes de compagnies aériennes nationales pour faire de cet objectif un régime de transport aérien commun ou une réalité consolidée ».

Soulignant la nécessité d'un accord régional au niveau maximum de taxes et redevances d'infrastructure de transport aérien comme un impératif pour favoriser une plus forte demande et la solvabilité financière des compagnies aériennes, le Groupe de la Banque mondiale a informé l'assemblée de sa volonté de l'aider dans la préparation d'un Document de Politique sur le Transport Aérien en Afrique de l'Ouest et de lui fournir un soutien technique pour: (i) l'analyse comparative du système; (ii) la consultation des intervenants de l'industrie ; et (iii) l'examen des redevances de l'aviation ; en vue de présenter une proposition

concrète aux Chefs d'Etat et de Gouvernements.

Les intervenants ont reconnu que la crise d'Ebola a mis en exergue de graves faiblesses dans les systèmes régionaux de prévention et de surveillance des maladies infectieuses et les délégués ont réaffirmé leur volonté de travailler pour s'attaquer à une telle menace future. Les dernières estimations de la Banque mondiale indiquent que les trois pays les plus touchés par la crise de l'Ebola peuvent perdre jusqu'à \$ 1,6 milliards - soit 12 pour cent de leur PIB combiné - dans le manque à gagner de la croissance à la production en 2015, en plus de perdre plus de 8.800 personnes dans la pandémie. La réunion a donc convenu de collaborer étroitement avec les pays touchés pour plaider en faveur d'une annulation spéciale de la dette après Ebola de tous les partenaires au développement.

Les délégués ont appelé à une diplomatie efficace pour la paix, la stabilité et la prospérité partagée basée sur des coalitions fortes en politique, sécurité et développement des communautés afin de s'attaquer à une nouvelle génération de menaces - le trafic de drogue, la piraterie maritime, et les insurgés armés comme Boko Haram dans Nord du Nigeria, le Tchad, le Cameroun et le Niger. Ils se sont également engagés à maintenir les questions sahéliennes comme priorité dans l'ordre du jour, et ont convenu de poursuivre un effort commun dans la coordination et la mise en œuvre de la Stratégie Sahel de la CEDEAO.

Dans le but de développer et de consolider la coopération interinstitutionnelle entre la CEDEAO, l'UEMOA et le Groupe de la Banque mondiale, la Rencontre a identifié la nécessité d'élaborer un cadre stratégique régional concerté pluriannuel pour orienter de futures collaborations. Le représentant de l'UEMOA, Christophe Joseph Marie DABIRE, a félicité tous les délégués et exprimé la gratitude de son organisation sur l'importance croissante des travaux du groupe Tripartite. Il a remercié le Groupe de la Banque mondiale pour ses efforts dans le développement de la sous-région, en particulier pour son rôle dans le rapprochement des Rencontres Tripartites qui ont conduit à l'élaboration du Plan d'action d'Abidjan de Juillet 2013 et réaffirmé l'engagement de l'UEMOA à la cause commune.

## Automédication

Etonam Sossou

«C'était en juillet, lors de vacances, je subis une attaque d'une grippe foudroyante. J'essayai de résister parce que j'ai horreur des médicaments. Pour combattre cette grippe, je fus allé même faire du sport. Mais ma situation ne s'arrangea pas. Je me sentis vraiment mal et on m'apporta des «FANSIDARS» fournis par le boutiquier du coin. Je ne fis pas attention, vu mon état. Après quelques heures, ma situation empira; je me grattai partout, le visage gonfla, mon corps chauffa comme jamais auparavant. Toujours est-il que, de mémoire de malade, je n'avais jamais eu aussi mal de ma vie. Moi qui ai horreur des hôpitaux, je demandai qu'on m'y conduise. Pour faire bref, une fois chez les sœurs religieuses qui me soignaient, coma! Je disparus et me réveillai quelques 5 minutes plus tard, couché à même le sol. Panique générale autour des miens qui m'avaient conduit à l'hôpital. Arrivé à la maison, les mêmes symptômes reprirent: je me grattai, je me grattai et je me grattai encore. On me reconduisit à l'hôpital? Au moment de monter dans la voiture (devant toute la famille), je disparus une seconde fois: deuxième coma. Je fus hospitalisé pendant trois jours

et on ne me demandait qu'une chose, que je rentrasse en Belgique le plus tôt possible...», A.G.B.

On peut multiplier à l'infini des témoignages sur l'automédication comme celui-ci. Malgré l'interdiction des autorités, il est toujours possible de se procurer des médicaments dans les échoppes, dans les rues des villes, et a fortiori dans les villages. Non pas que l'Etat ait installé des distributeurs de médicaments ou des cliniques ambulantes partout. Il s'agit de médicaments, souvent de vrais-faux, qui proviennent en majorité du Nigéria et qui se vendent parfois même devant des pharmacies de la place, comme pour narguer les uns, en l'occurrence les pharmaciens, et les forces de l'ordre et l'Etat face au phénomène. Le succès de ces marchands de médicaments au détail est franc et populaire, malgré les victimes que certaines de ces potions magiques ont parfois occasionnées. L'Ordre National des Pharmaciens essaie de sensibiliser les populations, mais le système informel ou parallèle est si fort au Togo que le phénomène va toujours crescendo.

Il faut se rappeler brièvement la situation des soins de santé du togolais aujourd'hui. Avant les années de plomb (crise

## Une habitude qui tue à petit feu



économique, entre 1985-86 et 1997-1998, le togolais arrivait encore à se faire soigner. Grâce à un pouvoir d'achat qui était parmi les plus enviés d'Afrique noire. Les hôpitaux ne regorgeaient pas de médicaments (le détournement de ceux-ci par un certain corps médical ne date pas d'aujourd'hui), mais à ces moments-là, on ne demandait pas encore à une femme qui allait accoucher d'apporter son coton, ses ciseaux ou son alcool. On rentrait du dispensaire ou de l'hôpital avec quelques cachets de Quinine ou de Nivaquine. Le système sanitaire fonctionnait avec des moyens de fortune, mais le paludisme tuait moins, la cupidité et la vénalité ne s'étaient pas encore généralisées dans le corps médical. Le serment

d'Hypocrate rappelait encore vaguement quelque chose à certains médecins...

Puis vint la crise. Et avec elle, c'est l'édifice togolais qui s'écroula, la morale, la dignité, la conscience professionnelle. L'Etat, sommé par les institutions financières internationales d'opérer des coupes sombres dans le cadre des désormais célèbres PAS ou Plans d'Ajustements Structurels, se sentait obligé de réduire sa contribution au secteur vital social. On ne le dira jamais assez, ces PAS furent pour les pays africains et pauvres de

véritables remèdes de cheval. La misère gagna les hôpitaux et le corps médical, conjuguée à la dévaluation du Franc CFA en janvier 1994 et à des baisses drastiques presque concomitantes de salaires. Ce fut alors le règne du sauve qui peut, où on voyait des médecins encaisser personnellement et directement les frais de consultation. Même quand ceux-ci ne s'imposaient pas. C'est ainsi qu'on arrondissait les fins de mois. Cette médecine subitement coûteuse et presque privatisée allait faire de nombreuses victimes parmi les millions de togolais qui ne pouvaient pas s'acquitter des sommes exigées avant de rencontrer tel docteur ou avant de se faire opérer d'un abcès.

## Impossible n'est pas togolais

Dans ce pays d'idées, ces millions de laissés pour compte allèrent se tourner vers l'automédication et vers la médecine indigène, ce fut une période faste pour charlatans, traditionnels avérés ou supposés comme tels. Mais aussi pour nos amis vendeurs ambulants de médicaments.

Phénomène jusque-là marginal,

il connut son essor avec cette crise au point qu'encore aujourd'hui, cette médecine parallèle et ambulatoire demeure un concurrent sérieux à la médecine allopathique. La principale raison de ce commerce florissant est essentiellement économique. Aussi bien pour les vendeurs que pour les acheteurs. Parmi les premiers, on retrouve parfois des gens qui ont fait de brillantes études mais qui, face à la menace du chômage et aux rigueurs de l'inactivité, se sont lancés dans ce business. «Nous le faisons par nécessité car n'ayant pas d'autres occupations; il faut bien survivre» nous lance un de ces marchands de médicaments. Par jour, certains arrivent à se faire entre 5 et 10.000 FCFA, 50.000 F CFA en moyenne par semaine, entre 100 et 200.000 FCFA pour les bons mois, comme l'un d'eux l'affirme, un peu gêné. Un magistrat, un journaliste, un médecin ou un professeur de lycée sont loin du compte. En pharmacie, c'est le tout ou rien, chez les marchands ambulants, c'est le tout ou partie. Toute la différence est là, en plus des prix du marché parallèle qui sont on ne peut plus compétitifs.

## L'allaitement maternel exclusif

## Pour une meilleure croissance des nourrissons

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est formelle : jusqu'à l'âge de six mois, les bébés n'ont besoin pour grandir et se développer, que du lait de leur mère ! Et ceci à l'exclusion de tout autre aliment, boisson ou décoction de racines ou de feuilles... Ensuite, l'allaitement au sein doit se poursuivre jusqu'à l'âge de deux ans, voire plus longtemps si les qualités du lait de la Maman le permettent. Car au-delà de la relation affective évidemment irremplaçable qu'il établit entre la mère et son petit, le lait maternel est le plus parfaitement adapté aux besoins du nourrisson. Il est tout simplement inimitable !

Il est le seul à donner à Bébé tous les nutriments, les anticorps, les hormones, les facteurs immunitaires et autres antioxydants dont il a besoin. Mieux que tout autre aliment donc, il stimule le système immunitaire. Et il est amplement prouvé qu'il réduit l'incidence des diarrhées, affections ORL ou du système respiratoire...

Pourtant malgré ses indéniables qualités nutritionnelles, et en dépit de la protection immunitaire qu'il apporte à l'enfant, l'allaitement maternel exclusif reste trop peu répandu ! Seulement 35% des nourrissons dans le monde en bénéficient pendant les quatre premiers mois de leur vie. C'est bien trop peu, et trop court aussi !

En Afrique par exemple, seul un petit sur quatre reçoit de sa mère un allaitement au sein exclusif. Une proportion faible bien sûr, au regard des recommandations de l'OMS.

Mais—et c'est la bonne nouvelle—la tendance est à la hausse. Au Cameroun par exemple, 21% des petits bénéficient aujourd'hui d'un allaitement maternel exclusif. Même s'il reste du chemin à faire, c'est incomparablement mieux que les 4% de 1991... Au Mali aussi les résultats sont encourageants : la part des enfants nourris par leur mères est en effet passée de 8% en 1996, à 37% en 2006.

Pour l'OMS et l'UNICEF, l'allaitement maternel est un droit de l'enfant. Comme tel il doit être protégé, encouragé. Et c'est particulièrement vrai dans les pays en développement. Dès lors qu'il est allaité par sa mère, les chances de survie d'un enfant y sont en effet multipliées par trois.

Chaque jour, 3 500 vies pourraient être sauvées dans le monde si tous les nourrissons étaient exclusivement nourris au sein durant les premiers mois de la vie. Nous avons fait le compte. Cela représente plus d'1,3 million de morts qui pourraient être évitées chaque année.

En Afrique subsaharienne, la partie du monde où la mortalité infantile est la plus élevée, un enfant sur dix meurt avant l'âge de 1 an. Bien que le taux d'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois ait plus que doublé depuis 1990, la plus grande partie des enfants de la région ne sont pas nourris au sein. Ils sont de ce fait exposés par millions à des maladies mortelles, comme les diarrhées.

Tout de suite après la

## naissance...

Là où il n'y a pas d'eau potable, un bébé nourri au biberon sera plus exposé aux diarrhées. Et donc à la mort... Sauf si l'eau est bouillie puis soigneusement conservée à l'abri de toute souillure, et à condition que les biberons comme les tétines soient stérilisés avant chaque utilisation. Dans des pays où il n'y a le plus souvent ni eau courante ni assainissement, autant demander la lune...

Quand faut-il instituer l'allaitement? Immédiatement après la naissance. D'après une récente étude conduite au Ghana et publiée dans la revue spécialisée Pediatrics, 16% des décès de nouveau-nés—soit un sur 8—pourraient être prévenus si chaque bébé était mis au sein une heure ou moins après sa naissance.

Pourquoi ? Parce que les premières tétées contiennent une substance produite par la mère, que l'on appelle le colostrum. Ces premières gouttes de lait ont une couleur jaunâtre, mais elles sont particulièrement riches en cellules extrêmement actives sur le plan immunologique, et en anticorps maternels. C'est en quelque sorte le premier vaccin du bébé, et son passeport pour la vie.

Ce lait-là, contient aussi des facteurs de croissance qui aident l'intestin à se développer. Il est riche en vitamine A, qui protège les yeux et réduit les risques d'infection. Il stimule enfin l'évacuation des selles, ce qui permet d'éliminer rapidement le méconium qui encombre les intestins du nouveau-né.

## Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°320  
DE LOTO KADOO DU 06 FEVRIER 2014

Merci de nous retrouver ce vendredi 13 Février 2015, pour prendre part au tirage de Loto Kadoo qui porte le N°321.

Lors du tirage précédent c'est à **DAPAONG, KARA, ATAKPAME, BADOU, NOTSE et LOME** que des gagnants de gros lots ont été répertoriés.

A **DAPAONG**, c'est un super gros lot de **2.500.000 F CFA** qui a fait le bonheur d'un parieur qui tenté sa chance auprès de l'opérateur **10122**.

Les **points de vente 10001, 20026 et 20221** basés respectivement à **KARA, ATAKPAME et NOTSE** ont recensé chacun un lot de **500.000 F CFA**.

Un parieur résident à **BADOU** a remporté la somme de **1.125.000 F CFA**, auprès de l'opérateur **2128**.

La ville de **LOME** n'est pas en reste, avec deux lots de **500.000 F CFA** et de **750.000 F CFA** recensé respectivement sur les points de vente **6616 et 50240**.

La remise des lots à **LOME** se fera au siège de la **LONATO** et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS,  
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE! BONNE CHANCE A TOUS !!!**

## LOTO KADOO

Résultats du tirage N°321 de Loto Kadoo du Vendredi 13 Février 2015

Numéro de base

55

06

32

05

69

Numéros bonus

68

35

## LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 731 de Lotto Diamant du lundi 16 Février 2015

Numéro de base

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

moovvœux

**Nos meilleurs voeux pour  
2015, ce sont les vôtres !**



**Réussir mon examen et  
rendre fière ma mère.**

Yendoube, 17 ans (Dapaong),  
abonnée Moov

**Faire prospérer mon  
commerce en 2015.**

Ateha, 24 ans (Tchamba),  
abonné Moov

**En 2015, je souhaite la paix  
et la stabilité dans mon pays.**

Essow, 54 ans (Kara),  
abonné Moov

**Prendre l'avion pour la première  
fois serait mon rêve en 2015.**

Marielle, 34 ans (Kpalimé),  
abonnée Moov

**Devenir mère en 2015,  
serait mon plus beau cadeau.**

Ayélé, 28 ans (Aneho),  
abonnée Moov

**Démarrer mon entreprise de BTP  
en 2015, serait une réussite.**

Mazama, 42 ans (Pagouda),  
abonné Moov



www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 999 7777 (payant)

groupe  
**etisalat** 